

Modalités de soutien aux établissements d'enseignements artistiques

Afin de participer à la structuration territoriale de l'enseignement artistique, le SDDEA s'appuie sur des écoles qui répondent aux objectifs identifiés et reconnus par le Département de Vaucluse. Ces écoles peuvent faire l'objet d'un conventionnement, avec une mise en application progressive de 2020 à 2025.

Les établissements sont répartis en 4 catégories selon leur statut et activité. Ces catégories répondent à des critères précis et ouvrent l'accès à des soutiens adaptés, basés sur une aide au fonctionnement socle et des aides à projets ponctuelles.

Le label « ERD » permet notamment aux établissements s'inscrivant dans ces objectifs de bénéficier de modalités de soutien particulières du Département et d'une plus grande visibilité de leurs actions sur le portail internet dédié à la culture départementale.

- 1. Les centres de pratiques associatifs**
Établissements proposant une offre multi-activités dont l'enseignement musical.
- 2. Les écoles ressources départementales de Catégorie 1 (ERD 1)**
Structures associatives ou publiques qui assurent une offre en éveil musical, une structuration de l'enseignement et qui proposent un mode d'évaluation.
- 3. Les écoles ressources départementales de Catégorie 2 (ERD 2)**
Structures associatives ou publiques spécialisées assurant l'enseignement de l'éveil musical, du 1^{er} et du 2^{ème} cycle.
- 4. Les écoles ressources départementales de Catégorie 3 (ERD 3)**
Structures publiques assurant l'enseignement de l'éveil musical, des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycles.

BENEFICIAIRES

Établissements d'enseignement artistique publics ou associatifs situés dans le Vaucluse (hors écoles de cirque)

CONDITIONS D'ELIGIBILITE GENERALES

- percevoir une subvention communale ou intercommunale,
- avoir un règlement intérieur.

CRITERE D'APPRECIATION GENERAL

Mise en œuvre d'une politique tarifaire équitable pour tous les élèves du territoire et s'engager dans une tarification différenciée en fonction des ressources des familles.